

Juillet 2016 - n°4

Merci à tous les habitants qui font en sorte que Viens soit un village bien fleuri

Si vous souhaitez recevoir les prochains bulletins municipaux par mél, transmettez votre adresse mél à la mairie de Viens : commune-de-viens@wanadoo.fr



préserver notre environnement

Nous avions beau avoir été prévenus qu'il y aurait une baisse des dotations de l'Etat (baisse que nous avons prise en compte pour établir le budget 2016,) lorsque les chiffres sont tombés, (63 942 € en 2016 pour la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée à Viens au lieu de 78 668 € en 2015), comme pour toutes les communes de France, la réalité nous a paru très dure. Et quand, par ailleurs, on nous a annoncé que ce n'était plus 4 441 € que nous devions payer au Fonds de Péréquation Intercommunal* mais 7 563 €, nous avons eu l'impression qu'on cherchait vraiment à nous étrangler. D'autant plus que nous savons que

EDITOl'an prochain, ce sera pire.... Cette situation ne

l'an prochain, ce sera pire.... Cette situation ne pourra pas durer longtemps..., alors, il va falloir se battre pour que la commune vive !!! Malgré tout, nous avons examiné quelles devaient être nos priorités et nous avons par exemple décidé de ne pas supprimer la participation de 50 % de la commune au montant demandé aux familles pour le ramassage scolaire des enfants en primaire puisque le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) impose des transports. Aider les familles, c'est maintenir la vie à Viens.

Nous allons également poursuivre les efforts de diminution des consommations d'énergie et

Suite de l'édito en dernière page

*La communauté de Communes (CCPAL) dont nous faisons partie est considérée par l'Etat comme étant riche et doit alimenter ce fonds en solidarité avec d'autres communes dites moins riches.

Page 2 Bulletin municipal



Jardins partagés

Projet : Création des Jardins Partagés

Ces jardins sont prévus sur les parcelles communales autour de l'église St Hilaire (parcelles déjà communales ou en cours d'acquisition).

Ce projet est parti, à l'origine, d'une proposition de l'association Alpes de Lumière. Il s'agit de souscrire au programme européen LEADER qui permet de bénéficier de subventions dans le cadre d'un programme transfrontalier avec l'Italie et l'Espagne pour maintenir la vie dans les villages.

À ce jour l'obtention de ces subventions européennes est en suspens mais le projet à Viens démarre, avec ou sans subventions de l'Europe!

En revanche, la mairie a candidaté pour un appel à projet du département de Vaucluse qui prévoit d'aider ce type d'initiatives.

Pour lancer ce projet une réunion publique a eu lieu le 28 avril. A l'issue de celle-ci, un groupe de travail s'est constitué, avec une dizaine de personnes, pour organiser la mise en place des jardins. En mai et en juin deux journées de débroussaillage ont été organisées. Une quinzaine d'habitants, venus avec débroussailleuses, tronçonneuse et sécateurs, ont permis le nettoyage des terrains.

Pour connaître vos souhaits et attentes par rapport à ces jardins, nous vous invitons à remplir le questionnaire, ci-joint, et à le retourner en Mairie.







(un pique nique bien mérité)





(après)

Juillet 2016 - n°4 Page 3

Recensement des bories

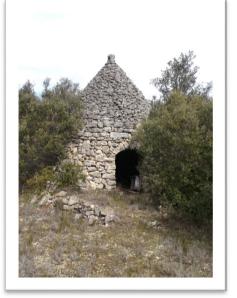
Sur le territoire de la commune de Viens existe un très grand nombre de bories (cabanes de pierres sèches) toutes privées. Nous savons, depuis le recensement fait en 1985 par des étudiants de l'APARE (Association pour la Participation et l'Action Régionale) en lien avec le PNRL (Parc Naturel Régional du Luberon) que ce patrimoine est exceptionnel non seulement par la quantité mais aussi par la variété des styles.

À l'occasion de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le conseil municipal a voulu prendre en compte ce patrimoine afin qu'il soit mieux protégé et s'est plongé dans le recensement de 1985. Parallèlement, le groupe des marcheuses du mercredi ayant souvent, par hasard, découvert des bories cachées et originales est allé rencontrer les responsables de l'APARE à l'Isle-sur-Sorgue. Il est apparu évident qu'une mise à jour du recensement était nécessaire. Depuis l'automne, au hasard des balades, vous pouvez apercevoir, appareil photo et GPS à la main, ces courageuses marcheuses

(accompagnées parfois de marcheurs !) qui complètent les fiches en collectant les caractéristiques des bories qu'elles observent. C'est ainsi qu'elles découvrent beaucoup de constructions non recensées. Mais hors de question de toucher ces édifices privés ou d'en signaler la présence au grand public !

En revanche, le groupe des marcheuses et les Amis de Viens se tiennent disponibles pour conseiller les propriétaires sur les moyens de protéger ces petits joyaux du patrimoine viensois.







Les encombrants : petit rappel!

Chers concitoyens, nous vous rappelons que les points de collecte situés en périphérie du village ou au niveau des hameaux sont composés de conteneurs récoltant uniquement les ordures ménagères et les emballages recyclables – et sur certains points, de conteneurs pour le verre. Les encombrants, eux, doivent être apportés à la déchetterie. Rappel des horaires de la déchetterie de Viens :

Du mardi au vendredi : 8h – 12 h, le samedi : 13 h – 17 h (Fermée le dimanche et lundi)

Si vous souhaitez ne pas jeter, la recyclerie « Apt Luberon » peut récupérer vos objets pour une seconde vie. Apport direct tous les après-midi de 14h à 18h (sauf le mercredi), ou enlèvement par la recyclerie, sous certaines conditions et sur RDV. Contact de la recyclerie : 06 83 49 55 90.

Vous trouverez également des infos sur le site du SIRTOM et de la RECYCLERIE.

Enfin, pour les personnes n'ayant pas de véhicule assez grand pour charger des encombrants, contactez la mairie qui organisera le ramassage par les cantonniers.

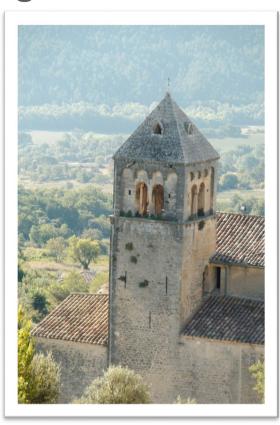
Page 4 Bulletin municipal

L'église Saint Hilaire

L'église St Hilaire de Viens est un des monuments phares de notre village. Cette église romane a été édifiée au XIIe siècle et remaniée au XVIIe siècle. Son clocher carré, très original est inscrit au titre des Monuments Historiques depuis 1933. C'est un des plus beaux clochers de style lombardo provençal de la région car il est richement décoré dans sa partie supérieure. Il constitue, avec ses baies géminées, l'élément le plus remarquable de l'édifice.

Avec son âge avancé (900 ans !), la « vieille dame » a subi des dégradations structurelles (déstabilisation d'ouvrages) et sanitaires (infiltration, humidité). Et la partie supérieure du clocher (au niveau des cloches) n'était plus hors d'eau ni protégée des oiseaux.

Mais, comme sur tous ces monuments, les travaux sont à la hauteur : monumentaux ! Compte-tenu des moyens limités de notre petite commune, il a été décidé de palier au plus urgent dans le cadre d'une première tranche de travaux. Ceux-ci concernent l'étanchéification du clocher et de certaines parties de toitures, la pose de filets anti-pigeons sur les ouvertures du clocher, la stabilisation des voûtes de la chapelle St Ferréol (aile Nord) et l'ouverture d'une porte sur l'aile Sud pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite et ventiler l'intérieur de l'église. Les travaux ont démarré le 9 mai et se sont terminés début juillet, pour un montant d'environ 50 000 €TTC. Ils sont dirigés par l'architecte A. Sanchez (agence Skala à Avignon) et réalisés par l'entreprise Sele de Venelles (13), spécialisée dans la restauration du patrimoine.



Ces travaux n'auraient jamais pu être réalisés sans le legs de Mme Frédérique de Victor Bertchenko ni sans les nombreux donateurs privés qui ont participé à la souscription lancée par la Fondation du Patrimoine. La mairie de Viens leur est sincèrement reconnaissante. Au-delà de ces dons, ces travaux ont pu bénéficier de l'aide financière de l'État, de la Région PACA et de la Fondation du Patrimoine.

Nos futurs collégiens

Jeudi 30 juin, une cérémonie symbolique et conviviale a eu lieu en salle des mariages en l'honneur des quatre futurs collégiens à la rentrée 2016.

L'entrée au collège marque une étape importante, un nouvel environnement, de nouveaux modes d'apprentissage, mais aussi de nouvelles rencontres et de nouvelles expériences.

Pour les féliciter de ce passage en 6ème, c'est avec un grand plaisir que le Conseil municipal leur a remis un dictionnaire ou un atlas selon leur choix.

Toute l'équipe du Conseil municipal leur souhaite d'aborder cette rentrée en 6ème avec curiosité et une grande confiance en eux.



Mais pour l'heure nous souhaitons à Charline, Jérémy, Léo et Yan de belles vacances !

Juillet 2016 - n°4 Page 5

Le haut débit à Viens augmente



Les règles d'éligibilité Réseau ayant récemment évolué sur les accès ADSL de la commune, nous disposons désormais de débits supérieurs, le territoire étant passé de 2Mmax (méga max) à 8Mmax.

La commune voyait jusqu'alors le débit limité à 2Mo pour des raisons techniques et commerciales.



C'est le résultat d'une longue démarche entreprise avec Orange, opérateur historique et propriétaire du réseau.

Deux Dslam sont installés à côté de l'école et l'un d'eux est maintenant en capacité de distribuer un débit supérieur.

Le Conseil municipal remercie M. OUTAHAR, directeur Orange délégué aux collectivités locales de Vaucluse, pour sa réactivité, sa volonté d'accéder à sa demande.

Afin de pleinement profiter de ce nouveau débit, vous devez contacter votre opérateur et demander le basculement vers le débit supérieur. Sans cette démarche, vous resterez à 2Mmax.

Réglementation sur l'emploi du feu

Le Préfet de Vaucluse a pris un Arrêté n° 2013030-0006 signé le 30 janvier 2013 réglementant l'emploi du feu dans le département de Vaucluse. Il abroge l'arrêté préfectoral n° SI2010-05-10-0010-PREF du 10 mai 2010.

Extraits...

TITRE I - Dispositions générales

Article 2 : Le brûlage des déchets verts générés par d'autres usages que ceux autorisés du Titre II.3 et des Titres III à V est INTERDIT sur le département de Vaucluse.

Article 3 : L'emploi du feu et le brûlage des déchets verts générés par les usages autorisés du Titre II.3. et des Titres III à V du présent arrêté sont interdits quelle que soit la période de l'année :

- lors d'un épisode de pollution atmosphérique,
- ou par vent fort (Vent fort : caractérisé par une vitesse supérieure à 40 km/heure, lorsque les grosses branches ou les troncs des jeunes arbres sont agités.)

Les brûlages réalisés dans le cadre des obligations de débroussaillement sont autorisés en l'absence de vent



supérieur à 40km/h, hors épisode pollution de l'air et de 8h00 à 16h30 (sur demande de dérogation faite au moins 1 mois avant la date prévue pour les périodes du 1er Mars au 15 Avril et du 1er Juin au 15 Octobre à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois et forêts).

Vous pouvez consulter le site internet du Conseil Départemental : http://www.vaucluse.fr/2178-conseils-pratiques-et-bons-gestes-.htm

Page 6 Bulletin municipal

La réglementation relative au débroussaillement

Un arrêté préfectoral fixe et précise les règles concernant le débroussaillement obligatoire qui incombe au propriétaire ou ayant-droit et s'applique notamment :

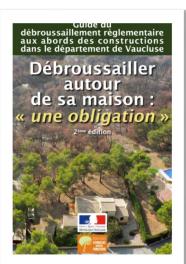
- aux abords des constructions, chantiers, travaux ou installations sur une profondeur de 50 mètres, et jusqu'à 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès.
- sur les terrains (totalité des emprises) situés en zone urbaine délimitée par un POS ou PLU approuvé,
- dans les ZAC, les secteurs de lotissement ou d'association foncière urbaine,
- · dans les campings et les caravanings,
- dans les terrains situés dans les zones soumises aux prescriptions d'un Plan de Prévention des Risques Naturels.

La distance de débroussaillement peut être portée dans certaines zones à 100 mètres autour de la construction.

On entend par débroussaillement les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation

des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes.

Vous pouvez consulter le guide du débroussaillement en Vaucluse réalisé par le Syndicat mixte forestier à cette adresse internet : http://www.syndicatmixteforestier.com



Vers la disparition des plantes messicoles

Messicoles (du latin "messis" = moissons) désigne toutes plantes "habitant les moissons".

Plantes dont le cycle biologique suit celui des céréales. Ce sont des plantes annuelles.

Elles habitent nos cultures depuis des millénaires. La plupart vient du Moyen-Orient, d'Asie centrale ou de méditerranée orientale. Arrivées en France dès la période péolithique il y a 6000 ars environ elles ont

période néolithique, il y a 6000 ans environ, elles ont enrichi la flore des champs cultivés.

Coquelicots et bleuets, nielles et autres adonis sont les compagnes traditionnelles de nos champs de blé. Leur cycle biologique (germination, croissance, floraison, fructification) est rapide et adapté aux cycles des récoltes des céréales.

De surcroît, elles apportent aux cultures une protection contre les ravageurs en hébergeant des auxiliaires comme les larves d'insectes de leurs prédateurs.

Les insectes pollinisateurs (abeilles) sont eux aussi attirés par ces cultures hautes en couleur et riches en pollen, favorisant ainsi leur survie.

Par exemple le coquelicot est indispensable aux abeilles non seulement pour son pollen mais également pour ses vertus antibiotiques par rapport à ces insectes.

Cependant, ces espèces autrefois largement répandues, subissent depuis quelques dizaines d'années une forte régression. Désormais, dans la plupart des cultures, on ne les trouve plus que réfugiées en bordure des champs où les travaux agricoles sont moins forts. En effet, l'intensification des pratiques agricoles nuit aux plantes

messicoles et pourrait entraîner rapidement la disparition d'un bon nombre d'entres elles.

La connaissance des pratiques agricoles favorables aux messicoles est capitale pour préserver la biodiversité des champs cultivés. Au niveau des particuliers, leur connaissance (elles sont trop souvent considérées comme "mauvaises herbes") et leur enseignement dans les écoles est une étape obligatoire.

De plus, sur le plan ornemental, ces plantes savent être très décoratives dans nos jardins ou nos lieux publics (rondspoints, allées, jardinières ...) et ne nécessitent ni tonte ni

arrosage. Le bleu du bleuet, le rose de la nielle, le rouge du coquelicot, le blanc de l'anthémis offrent un festival de couleurs.

Cet enjeu est aujourd'hui reconnu et se traduit par un plan national d'action en faveur des plantes messicoles pour la période





2012-2017. Actuellement un programme de recherches appliquées est mis en œuvre par l'ACTA (association de coordination technique agricole) et par un ensemble de partenaires dont le Conservatoire Botanique National Alpin.

Juillet 2016 - n°4 Page 7

Canicule

Rappel de l'article diffusé dans le numéro 2 du bulletin municipal

CONSEILS INDIVIDUELS

- Évitez de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes (11h-21h) et restez à l'intérieur de votre habitat dans les pièces les plus fraîches et au mieux, dans un espace rafraîchi (réglez alors votre système de rafraîchissement 5°C en dessous de la température ambiante),
- En l'absence de rafraîchissement dans votre habitation, passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais (grands magasins, cinémas, lieux publics),
- Si vous devez sortir à l'extérieur, préférez le matin tôt ou le soir tard, restez à l'ombre dans la mesure du possible, ne vous installez pas en plein soleil,
- Si vous devez sortir, portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de préférence de couleur claire,
- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains frais, sans vous sécher,
- Buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif, au moins un litre et demi à deux litres par jour, sauf en cas de contre-indication médicale (en cas de fortes chaleurs, il faut boire suffisamment pour maintenir une élimination urinaire normale).
- Ne consommez pas d'alcool qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation,
- Évitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées (sodas) car ces liquides sont diurétiques,
- En cas de difficulté à avaler les liquides, prenez de l'eau sous forme solide en consommant des fruits (melon, pastèque, prunes, raisin, agrumes) et des crudités (concombre, tomate, sauf en cas de diarrhées) voire de l'eau gélifiée,
- Accompagnez la prise de boissons non alcoolisées d'une alimentation solide, en fractionnant si besoin les repas, pour rechargez l'organisme en sels minéraux (pain, soupes...),
- Évitez les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage...)

CONSEILS COLLECTIFS

- Pensez à aider les personnes dépendantes (nourrissons et enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes souffrant de troubles mentaux) en leur proposant régulièrement des boissons, même en l'absence de demande de leur part,
- Pensez à appeler vos voisins ou vos amis âgés et handicapés pour prendre régulièrement de leurs nouvelles,
- Pensez à vous inscrire sur le registre de prévention canicule.

EN CAS DE FORTES CHALEURS

Les symptômes qui doivent alerter :

Si lors de fortes chaleurs vous ressentez un des symptômes suivants :

Grande faiblesse,

Grande fatigue,

Étourdissements, vertiges, troubles de la conscience,

Nausées, vomissements,

Crampes musculaires,

Température corporelle élevée,

Soif et maux de tête

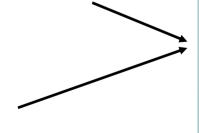
Si vous êtes en présence d'une personne qui :

Tient des propos incohérents,

Perd l'équilibre,

Perd connaissance,

Et/ou présente des convulsions,



ATTENTION!

Il peut s'agir du début d'un coup de chaleur,

C'est une urgence médicale

APPELEZ LE 15

Il faut alors agir rapidement et efficacement en attendant l'arrivée des secours :

Premiers secours

Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et lui enlever ses vêtements,

Asperger la personne d'eau fraîche et l'éventer.

Brèves

Marquage au sol

La municipalité a fait réaliser quelques marquages au sol en matérialisant des places de stationnement afin de faciliter la circulation dans le village. Les arrêts de bus ont aussi été matérialisés devant l'école et la salle des fêtes.

Il est rappelé de ne pas stationner en dehors des emplacements en particulier devant le lavoir, la place du Ravelin où il est interdit de stationner sur la place réservé à la Poste, et aux alentours du centre sous peine d'amende. Chacun doit faire preuve de civisme!

ETAT CIVIL

Décès:

Simone LAUTHIER épouse CHARPIN, le 19 janvier 2016 Roger CERVA, le 02 avril 2016 Jacques COULOMB, le 20 avril 2016 Anna FALSINI épouse VERNA, le 05 mai 2016 Maryse BIDDOCU épouse BATTINI, le 09 mai 2016 Simone BREMOND épouse ESTELLE, le 12 mai 2016 Robert MIRAUCOURT, le 07 juin 2016

Naissances ·

Rebeka Maria BALACEANU, née le 04 janvier 2016 Romy Aurélia Nicole GHELARDI, née le 04 mai 2016 Mila Malala RANDRIANARISOA, née le 24 mai 2016

Mariage:

Mohammad HARKAL et Makarem ZIADA, mariés le 28 janvier 2016

Informations diverses

Logements communaux

Afin que la commission d'attribution des logements communaux puisse avoir le maximum d'éléments pour attribuer, de manière la plus équitable possible, un logement dès que l'un d'entre eux se libère, il est souhaitable qu'en plus de l'imprimé à remplir la l^{ère} fois, les demandes soient renouvelées par écrit, chaque année, au l^{er} septembre, accompagnées de l'avis d'imposition de l'année n-1. Merci de votre compréhension.

Voirie

Croix de bois, croix de fer, nous n'irons pas en enfer !!

D'ici la fin de l'année les chemins de St Amas (enfin !!) et de Canet seront restaurés, ainsi que la portion communale de la route de Gignac.

Démarches légales, devis, budget : cela prend du temps et nous remercions les riverains de leur patience.

La départementale D33 verra sa partie basse refaite en fin d'année ou début d'année prochaine. A ce propos, nous avons demandé et nous nous assurerons que la portion sous l'église dont la bordure s'affaisse au-dessus des oliviers de M Roux soit redressée afin d'éviter l'écoulement intempestif de l'eau de pluie à ce niveau.



Détournement de panneau sur la RD33

Services techniques municipaux

Nos cantonniers travaillent sans relâche à l'entretien du village et leur planning est très chargé. Nous vous informons que chaque semaine nous nous réunissons en mairie pour définir les priorités .

Nous demandons à tous un effort de civisme pour les aider :

- ne pas saturer les poubelles et faire un effort pour utiliser la déchèterie,
- ne pas jeter les cendres chaudes n'importe où mais attendre qu'elles soient froides et utiliser le bac prévu à cet effet,
- et les chiens !!! Les tenir en laisse dans le village et ramasser leurs crottes se pratiquent partout. C'est une simple question d'éducation et de respect.

A chacun d'être responsable. Nos cantonniers ne peuvent être ailleurs s'ils doivent passer leur temps à réparer les incivilités.

(Suite de l'édito)

d'eau ce qui ne pourra se faire qu'avec la participation de tous.

Ce premier semestre nous a tout de même apporté de belles satisfactions avec la mise en place de trois groupes de pilotage composés d'élus et de citoyens volontaires : l'un pour soutenir l'accueil de réfugiés, le 2ème pour mener le projet « jardins partagés » et le 3ème pour étudier les possibilités de créer sur la commune des activités pour les adolescents. Cela laisse présager la réalisation de beaux projets dans lesquels de nombreux Viensois pourront s'impliquer.

Tout ceci nous donne de l'énergie pour continuer à œuvrer, avec votre soutien, pour l'intérêt général de notre commune.

Bienvenue aux estivants qui viendront à Viens, en particulier pour les rencontres de l'Art et de l'Hospitalité et bel été à tous.

Mireille Dumeste, Maire de Viens



Transmission très joyeuse du match France/Islande

Mairie de Viens

Horaires d'ouverture :

Lundi-jeudi 9h-12h 14h-17h (sauf du 11/07 au 25/08) Mardi-vendredi 9h-12h (fermée le mercredi) et vendredi 15/07, et lundi 22/08

Coordonnées

Tél: 04 90 75 20 02 Fax: 04 90 75 31 10

mél :

commune-de-viens@wanadoo.fr

Site internet : www.mairiedeviens.fr

Place de l'Ormeau 84750 VIENS





Bulletin réalisé et imprimé en mairie de Viens